



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 72283

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur l'accessibilité aux autobus et autocars des personnes handicapées et à mobilité réduite. En effet, le 14 février 2001, le Parlement européen a adopté une directive relative aux autobus et autocars rendant obligatoire l'accessibilité complète aux transports en commun pour ces personnes. De nombreuses associations constatent qu'aucune transposition de cette directive n'a été encore envisagée par le gouvernement français. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72283

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 417